



61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

## **Fondation Notre Dame**

# **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du patrimoine**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## **Fondation Notre Dame**

*Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992*

N° SIREN : 393 739 594

## **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Avenir du patrimoine**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Avenir du patrimoine, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Avenir du patrimoine au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes  
Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022



Jérôme EUSTACHE

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE LIAISON</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	3 468	3 468		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	3 468	3 468		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	3 779	3 779		
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	3 779	3 779		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>	136 889		136 889	136 889
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>144 136</b>	<b>7 247</b>	<b>136 889</b>	<b>136 889</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>	68 955		68 955	28 813
Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 876		68 876	22 380
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	79		79	6 433
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	4 536 994		4 536 994	4 141 602
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	6 462		6 462	6 209
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 612 410</b>		<b>4 612 410</b>	<b>4 176 624</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>				1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 756 546</b>	<b>7 247</b>	<b>4 749 299</b>	<b>4 313 514</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>1 885</b>	<b>4 181</b>
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>323 489</b>	<b>227 403</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>(95 573)</b>	<b>96 087</b>
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>227 917</b>	<b>323 489</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>227 917</b>	<b>323 489</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	71 889	71 889
Fonds dédiés	1 484 284	1 649 486
<b>TOTAL II</b>	<b>1 556 173</b>	<b>1 721 375</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	62 525	63 537
<b>TOTAL III</b>	<b>62 525</b>	<b>63 537</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 606	1 215
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 883 194	2 199 716
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 900 800</b>	<b>2 200 931</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 749 299</b>	<b>4 313 514</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	886 438	1 190 833
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	886 438	1 190 833
<i>Dons manuels non affectés</i>	119 828	192 986
<i>Dons manuels affectés</i>	563 302	203 799
<i>Mécénats</i>	203 309	790 000
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		998
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>		3 050
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 012	1 463
Utilisation des fonds dédiés	392 093	496 650
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 279 543</b>	<b>1 688 946</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	40 965	27 235
Aides financières (projets engagés)	1 005 958	1 301 588
Impôts, taxes et versements assimilés		320
Salaires et traitements	54 249	54 385
Charges sociales	26 392	25 820
Charges communes aux fondations abritées	25 229	29 817
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		200
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	226 890	156 770
Autres charges	1 013	1 393
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 380 696</b>	<b>1 597 529</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>(101 153)</b>	<b>91 417</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	5 581	4 670
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>5 581</b>	<b>4 670</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>5 581</b>	<b>4 670</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>(95 573)</b>	<b>96 087</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	1 285 124	1 693 615
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	1 380 696	1 597 529
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(95 573)</b>	<b>96 087</b>

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	4 035	5 615
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>4 035</b>	<b>5 615</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	4 035	5 615
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>4 035</b>	<b>5 615</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>892 019</b>	<b>892 019</b>	<b>1 195 502</b>	<b>1 195 502</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	886 438	886 438	1 187 783	1 187 783
- Dons manuels non affectés	119 828	119 828	192 986	192 986
- Dons manuels affectés	563 302	563 302	203 799	203 799
- Legs, donations et assurance-vie			998	998
- Mécénat	203 309	203 309	790 000	790 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	5 581	5 581	7 720	7 720
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>1 012</b>	<b>1 012</b>	<b>1 463</b>	<b>1 463</b>
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>392 093</b>	<b>392 093</b>	<b>496 650</b>	<b>496 650</b>
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 285 124</b>	<b>1 285 124</b>	<b>1 693 615</b>	<b>1 693 615</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 025 064</b>	<b>1 025 064</b>	<b>1 320 928</b>	<b>1 320 928</b>
1.1 Réalisées en France	1 025 064	1 025 064	1 320 928	1 320 928
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	1 005 958	1 005 958	1 301 588	1 301 588
- Accompagnement des projets	19 106	19 106	19 340	19 340
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>103 513</b>	<b>103 513</b>	<b>90 013</b>	<b>90 013</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	103 513	103 513	90 013	90 013
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 229</b>	<b>25 229</b>	<b>29 817</b>	<b>29 817</b>
3.1 Frais de gestion	25 229	25 229	29 817	29 817
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>226 890</b>	<b>226 890</b>	<b>156 770</b>	<b>156 770</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>1 380 696</b>	<b>1 380 696</b>	<b>1 597 529</b>	<b>1 597 529</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>(95 573)</b>	<b>(95 573)</b>	<b>96 087</b>	<b>96 087</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	4 035	4 035	5 615	5 615
Bénévolat	4 035	4 035	5 615	5 615
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>4 035</b>	<b>4 035</b>	<b>5 615</b>	<b>5 615</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>	343	343		
Réalisées en France	343	343		
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	3 692	3 692	2 385	2 385
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>			3 231	3 231
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>4 035</b>	<b>4 035</b>	<b>5 615</b>	<b>5 615</b>

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>		
Réalisées en France	1 025 064	1 320 928	Cotisations sans contreparties	892 019	1 195 502
- Actions réalisées directement	1 025 064	1 320 928	Dons manuels non affectés	569 885	192 986
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 005 958	1 301 588	Dons manuels affectés	113 244	203 799
- Accompagnement des projets	19 106	19 340	Legs, donations et assurances-vie	203 309	998
Réalisées à l'étranger			Mécénats	5 581	790 000
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public		7 720
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
- Frais d'appel à la générosité du public	103 513	90 013			
- Frais de recherche d'autres ressources	103 513	90 013			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
- Frais de gestion	25 229	29 817			
- Frais de gestion immobilière	25 229	29 817			
- Charges financières					
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>1 153 806</b>	<b>1 440 759</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>892 019</b>	<b>1 195 502</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>	1 012	1 463
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>			<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	392 093	496 650
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>			<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>	<b>95 573</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 380 696</b>	<b>1 693 615</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 380 696</b>	<b>1 693 615</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	329 714	233 627
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(95 573)	96 087
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	234 141	329 714

# FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE

En euros

<b>LEGS, DONATIONS &amp; ASSURANCES-VIE</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Produits</b>		<b>998</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie		998
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9		
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>Charges</b>		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
<b>SOLDE</b>		<b>998</b>



FONDATION  
**AVENIR DU PATRIMOINE**  
À PARIS

*Sous l'égide de la Fondation Notre Dame  
reconnue d'utilité publique*

2021

ANNEXE  
FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

## ANNEXE

<b>1.</b>	<b>ACTIVITE DE LA FONDATION.....</b>	<b>4</b>
1.1.	OBJET .....	4
1.2.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3.	DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....	4
<b>2.</b>	<b>REGLES ET METHODES COMPTABLES.....</b>	<b>4</b>
2.1.	CADRE LEGAL DE REFERENCE.....	5
2.2.	PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES .....	5
2.2.1.	<i>Comptabilisation des dotations &amp; de revenus des dotations.....</i>	6
2.2.2.	<i>Fonds dédiés, résultat et report à nouveau .....</i>	6
2.2.3.	<i>Traitement des legs et donations.....</i>	6
2.2.4.	<i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....</i>	8
2.2.5.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles.....</i>	8
2.3.	ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) .....	8
<b>3.</b>	<b>COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN .....</b>	<b>9</b>
3.1.	NOTES SUR L'ACTIF.....	9
3.1.1.	<i>Immobilisations incorporelles &amp; corporelles .....</i>	9
3.1.2.	<i>Disponibilités.....</i>	9
3.1.3.	<i>Créances.....</i>	10
3.1.4.	<i>Créances clients et comptes rattachés.....</i>	10
3.1.5.	<i>Charges constatées d'avance.....</i>	10
3.2.	NOTES SUR LE PASSIF .....	11
3.2.1.	<i>Fonds associatifs .....</i>	11
3.2.2.	<i>Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques .....</i>	11
3.2.3.	<i>Fonds reportés liés aux legs et donations .....</i>	13
3.2.4.	<i>Provisions pour charges .....</i>	13
3.2.5.	<i>Etats des échéances des dettes.....</i>	13
3.2.6.	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....</i>	14
3.2.7.	<i>Charges à payer .....</i>	14
<b>4.</b>	<b>COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....</b>	<b>14</b>
4.1.	LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE.....	14
4.2.	CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....	14
4.3.	PROJETS SOUTENUS.....	15
<b>5.</b>	<b>COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES) 15</b>	
5.1.	PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE .....	16
5.1.1.	<i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1) .....</i>	16
5.1.2.	<i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3) .....</i>	16
5.1.3.	<i>Subventions &amp; autres concours publics (rubrique 3).....</i>	16
5.1.4.	<i>Utilisation des fonds dédiés antérieurs .....</i>	16
5.1.5.	<i>Contributions volontaires en nature (CER).....</i>	16
5.1.6.	<i>Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) .....</i>	16
5.2.	EMPLOIS .....	16

5.2.1.	<i>Contenu des missions sociales</i> .....	16
5.2.2.	<i>Frais de recherche de fonds</i> .....	17
5.2.3.	<i>Contenu des frais de fonctionnement</i> .....	17
5.2.4.	<i>Reports en dédiés de l'exercice</i> .....	17
<b>6.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>18</b>
6.1.	<b>LOCAUX</b> .....	<b>18</b>
6.2.	<b>EFFECTIFS</b> .....	<b>18</b>
6.3.	<b>CONTRIBUTION DES BENEVOLES</b> .....	<b>18</b>
6.4.	<b>HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	<b>19</b>
6.5.	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> .....	<b>19</b>
6.5.1.	<i>Engagements reçus</i> .....	19

## 1. ACTIVITE DE LA FONDATION

### 1.1. Objet

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE A PARIS a pour objet d'apporter un soutien moral et financier aux projets de restauration et de réhabilitation des églises et /ou chapelles parisiennes affectées et classées ISMH ou présentant un intérêt local culturel reconnu.

### 1.2. Faits significatifs de l'exercice

- ✓ 886 438 € de dons ont été reçus en 2021, soit une baisse de 25% par rapport à l'année 2020 (1,2 M€ d'euros), année marquée par des mécénats conséquents (+ 500 K€) en faveur du Fonds Saint-Eustache. Si le mécénat d'entreprise marque le pas en 2021, le mécénat provenant de particuliers est largement majoritaire en 2021, preuve de l'attachement du grand public à la restauration des églises classées.
- ✓ Par ailleurs, 1,1 millions d'euros d'engagements ont été décidés par le Comité Exécutif, soit 15 projets dans 10 églises différentes de Paris. Parmi les projets les plus emblématiques figurent :
  - la fin de la mise en lumière de la Madeleine (149 K€),
  - la poursuite du programme de restauration intérieure pour Notre-Dame d'Auteuil (318 K€),
  - la restauration de la chapelle Saint-Jean de Saint-Séverin (150 K€)
  - ou encore différents projets à Saint-Eustache pour 266 K€.

### 1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.



## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. Elle correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

## 2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

## 2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

### 2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ».

### 2.2.2. Fonds dédiés, résultat et report à nouveau

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

### 2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification a évolué au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### 2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

## 2.3. Zoom spécifique sur le Compte DE Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1. Notes sur l'Actif

##### 3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

*Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice*

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2021
Autres postes d'immobilisation incorporelles	3 468				3 468
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>3 468</b>				<b>3 468</b>
Installations générales et agencements	2 878				2 878
Matériel de bureau et informatique, mobilier	901				901
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>3 779</b>				<b>3 779</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 247 €</b>				<b>7 247 €</b>

**Tableau des amortissements**

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Autres immobilisations incorporelles	3 468			3 468
<b>Total 1</b>	<b>3 468</b>			<b>3 468</b>
Installations générales et agencements	2 878			2 878
Matériel de bureau informatique, mobilier	901			901
<b>Total 2</b>	<b>3 779</b>			<b>3 779</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 247 €</b>			<b>7 247 €</b>

##### 3.1.2. Disponibilités

	31/12/2021	31/12/2020
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	<b>4 536 994 €</b>	<b>4 141 602 €</b>

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. 63 % relèvent des projets soutenus restant à versés et 33 % des fonds dédiés spécifiques aux collectes.

### 3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	68 876	68 876	
Créances reçues des legs et donations			
Débiteurs divers	79	79	
Charges constatées d'avance	6 462	6 462	
<b>TOTAL</b>	<b>75 417 €</b>	<b>75 417</b>	

### 3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	68 876		68 876	22 380
Créances reçues des legs et donations				
Autres créances	79		79	6 433
<b>TOTAL</b>	<b>68 955 €</b>		<b>68 955 €</b>	<b>28 813 €</b>

L'essentiel des créances provient des dons restant à encaisser au 31 décembre et qui le sont courant janvier 2022.

### 3.1.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 6 462 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Charges d'exploitation	6 462	6 462

## 3.2. Notes sur le Passif

### 3.2.1. Fonds associatifs

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

### 3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

#### Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

#### Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01.01.2021	323 489 €
Résultat 2021	- 95 573 €
Report à nouveau au 31.12.2021	227 917 €

## Fonds dédiés spécifiques :

	2020	2021			
Fonds dédiés spécifiques	Fonds dédiés spécifiques au 01/01/2020 (A)	Charges affectées du fonds 2021 dont projets engagés (B)	Ressources affectées 2021 (C)	Montant total de la variation	Montant total du fonds au 31/12/2021 (D)
Fonds dédié Saint-Augustin	358 458	75 475	88 943	13 468	371 926
Fonds dédié la Madeleine	81 451	101 441	52 486	-48 955	32 496
Fonds dédié Saint-Merri	26 368	600	663	63	26 432
Fonds dédié St Eustache	175 030	150 006	55 140	- 94 866	80 164
Fonds dédié Notre-Dame d'Auteuil	81 214	229 515	148 301	-81 214	
Fonds dédié Cathédrale Notre-Dame de Paris avant incendie	68 473				68 473
Fonds dédié Saint-Pierre de Chaillot	35 826	-39 499	12 520	52 019	87 845
Fonds dédié Saint-Sulpice	44 928	43 938	96 560	52 622	97 550
Fonds dédié Saint-Paul Saint-Louis	45 024	52 092	35 037	-17 055	27 969
Fonds dédié Saint-Séverin	732 712	156 851	6 848	-150 003	582 710
Fonds dédié Ecole Militaire		4 403	110 078	105 675	105 675
Fonds Notre Dame de Lorette		127	3 170	3 043	3 043
<b>Total Fondation Avenir du Patrimoine à Paris</b>	<b>1 649 486 €</b>	<b>774 948 €</b>	<b>609 746 €</b>	<b>- 165 202 €</b>	<b>1 484 284 €</b>

Le tableau de suivi se comprend de la manière suivante :

Par exemple, pour le Fonds la Madeleine :

- au 31 décembre 2020, il restait un peu plus 81 K€ nets (Colonne A) à engager en faveur de la restauration de l'église de la Madeleine (sans tenir compte des projets déjà engagés précédents pour 330 K€)
- La collecte de fonds s'est élevée à un peu plus de 52 K€ auxquels se sont ajoutés 0,4 K€ de produits financiers (colonne C).

Après déduction de charges de collecte (2,5 K€) y compris contribution au fonctionnement de la FAPP, le Fonds a été en mesure d'engager 149 K€ pour la restauration des lustres et les torchères du maître-autel (colonne B = projets engagés nets + charges de collecte)

Il reste au 31/12/2021, 32,5 K€ à engager pour la restauration de l'église de la Madeleine (colonne D).

L'évolution des fonds dédiés 2020 (- 165 K€) provient essentiellement des engagements de projets en faveur des Fonds Saint-Séverin, Saint-Eustache ainsi que de la collecte de l'Ecole Militaire.

### 3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 <sup>er</sup> janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
<b>Provision de variation des fonds reportés</b>	71 889				71 889
<b>TOTAL</b>	71 889 €				71 889 €

### 3.2.4. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provision pour charges sur legs	63 537	1 012		62 525
<b>Total</b>	63 537 €	1 012 €		62 525 €

Les fonds reportés présents au sein de la Fondation concernent le suivi d'une donation en nue-propriété qui entraîne des provisions pour charges de la donation en cours.

### 3.2.5. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 606	17 606		
Autres dettes				
Projets bénéficiaires restant à solder	2 883 194	2 883 194		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	2 900 800 €	2 900 800 €		

A l'inverse des fonds dédiés, les projets bénéficiaires restant à solder consistent en travaux qui ont fait l'objet d'une convention de mécénat spécifique, principalement avec la Mairie de Paris dans le cadre des travaux planifiés.

### 3.2.6. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs France	2 832	1 215
Fournisseurs factures non parvenues	14 774	
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>17 606 €</b>	<b>1 215 €</b>

### 3.2.7. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 606	1 215
Soutiens de projets engagés à verser	2 883 194	2 193 362
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes		6 354
<b>DETTES</b>	<b>2 900 800 €</b>	<b>2 200 931 €</b>



## 4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Legs, donations et assurances-vie

NEANT

### 4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 441 599 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2021 pour la Fondation du FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à 25 229 €.

### 4.3. Projets soutenus

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris a soutenu 16 projets au 31 décembre 2021 à hauteur de 1,12 million d'euros.

La FAPP a enregistré également 111 K€ d'annulations partielles. Le montant des projets restant à solder d'élève à 2,8 M€ dont 977 K€ concernent les engagements 2021.

L'accompagnement et le suivi des projets consistent en temps passé par la responsable du mécénat dans l'identification et la mise en œuvre des conventions de mécénat signées avec la Ville de Paris ainsi que le suivi de la réalisation des chantiers. 34 projets restaient à solder au 31/12/2021.

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	14	1 005 958
Projets en propre		
Accompagnement et suivi des projets		19 106 €
<b>Total des missions sociales Fondation</b>	<b>14</b>	<b>1 025 064 €</b>



## 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

## 5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

### 5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

### 5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

### 5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

### 5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.2.

### 5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

### 5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

## 5.2. Emplois

### 5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

### 5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Locaux

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris est domiciliée au 10, rue du Cloître Notre-Dame - 75004 Paris.

### 6.2. Effectifs

Les effectifs de la FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE à Paris sont les suivants :

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
Salariés	2020	2	1,33			2	1,33
	2021	2	1,33			2	1,33

La FONDATION AVENIR DU PATRIMOINE repose essentiellement sur la présence d'une salariée Responsable du mécénat à temps plein et d'une chargée de mission à 30 %.

### 6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation est administrée par un Comité exécutif de 5 membres.

La FAPP fonctionne également avec le soutien d'une bénévole dans le domaine de la communication et de la rédaction de contenus depuis septembre 2021.

	Année	Nombre	ETP	VALORISATION
Bénévoles	2020	9	0,07	5 615 €
	2021	6	0,05	4 035 €

La FAPP dispose d'un Comité exécutif bénévole composé :

- pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Contributions volontaires en nature	2021	2020		2021	2020
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>			<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>		
Réalisées en France			Bénévolat	4 035	5 615
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>	343	2 385			
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	3 692	3 231			
<b>TOTAL</b>	<b>4 035 €</b>	<b>5 615 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 035 €</b>	<b>5 615 €</b>
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
			<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice</b>	1 649 486	1 989 366
			(-) utilisation	392 093	496 650
			(+) report	226 891	156 770
			<b>Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice</b>	<b>1 484 284</b>	<b>1 649 486</b>

#### 6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 535 € dont 31 K€ au titre du contrôle légal et 51 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

#### 6.5. Engagements hors bilan

##### 6.5.1. Engagements reçus

La fondation n'a reçu aucun engagement hors-bilan en 2021.